

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 décembre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4709)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 495

présenté par
M. Saint-Martin

ARTICLE 42 DECIES**Mission « Économie »**

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« aux articles L. 1 et R. 1 »

les mots :

« à l'article L. 1 et par les textes pris pour son application ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.